

Compte rendu du Conseil d'Administration du 25 Janvier 1990

Les décisions :

Le Conseil a adopté :

- le projet de contrat d'établissement
- la modification des statuts de l'université concernant les personnalités extérieures au Conseil d'Administration, les représentants des personnels au conseil scientifique
- le budget des services généraux 1990
- la création du "diplôme d'université de technicien en communication et techniques audiovisuelles"
- l'accord de coopération avec le Lancashire Polytechnic de Preston
- l'avenant à l'accord de coopération avec l'université d'Etat de Mons.

La politique contractuelle

Le président Tison présente le projet de contrat d'établissement : c'est une base de travail entre le Ministère de l'Education Nationale et l'université pour atteindre les objectifs que s'est fixés l'université dans le domaine des formations, des personnels, des constructions, du fonctionnement : c'est un TOUT mais c'est aussi un engagement MINIMAL de l'Etat sur la totalité du contrat (sous réserve des crédits ouverts par les lois de finances successives). Il ne tient pas compte d'éventuelles créations non prévues ou non encore officielles comme un IUFM (institut universitaire de formation des maîtres), un éventuel nouveau département d'IUT, la formation des ingénieurs techniciens, la reconnaissance d'un nouveau titre d'ingénieurs, etc... C'est un ENGAGEMENT de l'ETAT qui sera "revu" au bout de 2 ans.

Le président rappelle ensuite qu'il a âprement négocié le contrat dont il n'avait pas accepté les premières propositions ministérielles.

Les engagements de l'Etat sont les suivants :

- **au moins 100 emplois d'enseignants**, dont 28 cette année (sans tenir compte des 5 transformations). A noter que pour l'université stricto sensu (hors ENSI et IUT) les 19 premiers emplois demandés ont été accordés dans l'ordre où ils ont été présentés (il faut ajouter, à ces créations après les ultimes négociations du président : un lecteur, 2 postes de professeurs agrégés du second degré, un professeur invité, universitaire ou industriel, français ou étranger ; au total : 23 postes pour l'université stricto sensu).

L'ENSI se voit attribuer 3 postes et l'IUT 2 (initialement prévus pour l'université mais affectés à l'IUT à la demande du président Tison).

A titre de comparaison l'université a reçu 17 postes en 1989 et 28 postes les quatre années précédentes (85, 86, 87, 88). Au contrat figure également l'engagement de l'Etat de permettre à l'université d'atteindre progressivement un taux d'encadrement de 60 % à la rentrée 93, ce qui correspond en fait à la création de plus de 150 postes (actuellement le rapport entre les charges d'enseignement et le potentiel d'enseignants correspond à 54 % pour l'IUT, 50 % pour l'ENSI, 47 % pour l'université stricto sensu).

"Certes c'est un nouvel état d'esprit, un changement considérable de la part du ministère" déclare le Président "mais il faudra que nous aussi nous fassions un effort pour que notre recrutement soit le meilleur possible en qualité et en quantité car il serait catastrophique que nous ne puissions pourvoir qu'un nombre limité des emplois offerts cette année (plus de 40 compte tenu des postes vacants). Il serait en effet difficile ensuite de demander la création de 35 postes au titre de la 2ème année du contrat de développement... Chaque enseignant doit donc participer activement à cette campagne de recrutement".

- 6 postes AITOSS de bon niveau (A et B), un poste pour la bibliothèque, des crédits pour embaucher 4 contractuels (576.000 F par an, soit un salaire moyen brut de 8.000 F par mois), soit l'équivalent de 11 postes AITOSS pour la première année du contrat qui en prévoit 50. A partir de ces créations de postes de niveau relativement élevé, le président préparera un plan de promotion des AITOSS qui s'appuiera sur une politique de réelle formation continue financée à parité par l'Etat et l'université (120.000 F). Une vingtaine d'AITOSS devraient bénéficier dès l'an prochain de ce plan de formation (120 heures environ, dont 50 % sur le temps de service).

- Construction en urgence de 10.000 m² de locaux d'enseignement (en plus bien entendu, de la faculté de droit et de l'atelier de l'IUT), puis de 4.000 m² par an en 1991, 92 et 93, extension du bâtiment recherche, construction d'un 2ème restaurant universitaire, extension de la bibliothèque, construction d'une maison d'accueil de l'étudiant (1.000 m²) et d'une halle de sport, autorisation pour l'implantation d'un réseau de services (maison de presse, banque) financés par les prestataires dans le cadre de l'aménagement du campus.

- 8 nouvelles formations habilitées par le ministère dès la rentrée 90 et au total 17 habilitations pour la durée du contrat, ce qui permettra de compléter et d'équilibrer des filières de l'université. En outre sont accordées la mise en place d'options pour le DEUG sciences (90 : maths-physique ; sciences pour l'ingénieur ; 91 : informatique et communication), la transformation de la filière audiovisuelle en MST et la préparation en 3 ans du DEUG LCE (Lettres et Civilisations Etrangères). A été également sollicitée la transformation de la filière productique (MST et DESS) en diplôme d'ingénieur qui fera l'objet d'une procédure séparée (M.E.N. Commission du titre).

Les nouvelles formations 90/91 sont les suivantes : DEUST productique du bâtiment (à Cambrai), licence d'anglais, maîtrise de lettres modernes, maîtrise de mathématiques, maîtrise de droit, MST fabrication et utilisation des matériaux nouveaux (à Maubeuge), DESS gestion des affaires européennes et internationales, DESS négociateur trilingue.

Les nouvelles formations 91/92 : DEUST droit immobilier, licence d'allemand, licence de technologie mécanique, option espagnol de la licence LEA, maîtrise d'anglais.

Sont prévus pour 92/93 : DEUG sciences économiques et gestion, maîtrise d'allemand, maîtrise de technologie mécanique, option espagnol de la maîtrise LEA.

Sont à l'étude 9 autres diplômes.

L'objectif qui figure dans le contrat est de ramener le pourcentage des effectifs de 1er cycle de 70 % actuellement à 60 % en 1993.

- Les crédits de fonctionnement sont de 23.501.000 F pour 1990 (ils correspondent, à l'activité pédagogique, aux heures d'enseignement, à la prise en compte des surfaces bâties et non bâties et au soutien d'activités citées p. 27 du contrat (IPAG, Maubeuge, enquêtes...). Cette dotation augmente de 20 % en raison notamment de la croissance des heures complémentaires (nombre et taux horaire). En réalité la subvention globale de fonctionnement progresse d'environ 9 %.

A la fin de cet exposé le président précise les dernières modifications à proposer au Ministère dans la rédaction du contrat.

Le débat :

Mme Vichy s'étonne de n'obtenir qu'un seul poste de maître de conférence pour la création de la licence d'anglais.

M. Tison lui précise que les priorités de l'université adoptées en Conseil d'Administration ont bien été respectées, les postes au titre du rattrapage étant classés en tête.

M. Défossez constate également que la faculté de droit a commis la même erreur ; elle n'obtient aucun poste au titre des créations d'enseignement puisqu'elle a demandé en priorité des postes au titre du rattrapage.

M. Soenen propose aux littéraires de faire établir tout d'abord leur taux d'encadrement par filière afin de déterminer leurs règles de priorité (inter classement rattrapage et création).

M. Pruvot remarque que l'aménagement du complexe sportif (dit le "poumon vert") n'est pas financé dans le contrat, à l'exception du crédit de 6 millions pour la halle de sport.

M. Soenen félicite le président pour les efforts déployés et les moyens inscrits au contrat. Il remarque que ceux-ci sont certes conséquents mais ne sont pas encore suffisants. M. Soenen propose ensuite des modifications à la rédaction du contrat, destinées à mieux faire apparaître les points forts de l'université et les moyens qui doivent lui être attribués pour mener à bien ses missions. Ces précisions concernent : le développement économique de la région et le transfert de technologie, les relations européennes à développer ou à créer ; les délocalisations de Cambrai et Maubeuge ; le rapport enseignants du supérieur/enseignants du secondaire pour l'université sans l'IUT ; les axes prioritaires de l'université adossés à des recherches de qualité, avec 3 unités associées au CNRS".

M. Obert considère que c'est un bon contrat pour l'université, mais il concerne peu l'IUT, à son grand regret.

M. Florent souhaite que l'on indique que le taux d'encadrement de l'université, peu élevé, baisserait encore si l'on tenait compte de la charge "formation permanente" qui est plus importante à Valenciennes que dans beaucoup d'universités.

M. Moriamez félicite lui aussi le président Tison et rend hommage au Ministre de l'Education Nationale, même si le plan n'est pas parfait, notamment pour les AITOSS.

M. Feru lui aussi adresse des félicitations au président et à son équipe.

M. Del Campo estime le contrat insuffisant mais l'approuvera en raison des améliorations qu'il engendre.

M. Flamme comme de nombreux conseillers, considère que le point négatif de ce contrat est la faible création de postes AITOSS pour lesquels il faut dès maintenant "revendiquer" pour 91.

Le projet de contrat est adopté à l'unanimité. Le contrat sera signé le lundi 29 janvier au ministère.

Modification des statuts de l'université

M. Défossez présente le décret d'août 1988 qui modifie la composition du collège des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'université ; du collège des représentants des personnels du conseil scientifique, du collège AITOS du conseil d'administration.

- Personnalités extérieures du Conseil d'administration

Le nouveau décret stipule que les représentants des collectivités territoriales et des activités socio-économiques doivent constituer entre 50 % et 80 % des sièges réservés aux personnalités extérieures. La commission des statuts propose la "séquence" : 3 représentants de collectivités territoriales (sans changement), 3 représentants des activités économiques (au lieu de 6) ; 5 personnalités désignées à titre personnel (au lieu de 2).

M. Carpentier propose que le conseil réserve un siège des "personnalités qualifiées" à l'un des 3 parlementaires de l'arrondissement, dans la séquence "3-3-5".

M. Del Campo souhaite une séquence "3-4-4" ("disparaîtraient" dans les "économiques" : Nord-Pas-de-Calais Industrie 2000 et l'Association pour le Développement Economique du Cambrésis).

La proposition de la commission des statuts est repoussée (16 voix contre, 8 abstentions, 19 pour).

A titre indicatif, la proposition de M. Del Campo recueille la majorité des suffrages.

Le Président soumet la proposition de M. Del Campo au vote en appelant l'attention des conseillers sur la nécessité d'obtenir la majorité qualifiée.

Cette proposition est adoptée par 34 voix, soit la majorité requise des 2/3. La représentation des personnalités extérieures au Conseil d'Administration de l'Université est donc fixée comme suit :

- 3 représentants des collectivités territoriales, à savoir :
Ville de Valenciennes, Syndicat Intercommunal des 82 communes de l'arrondissement de Valenciennes, Région Nord-Pas-de-Calais ;
- 4 représentants des activités économiques :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes, Confédération Française Démocratique du Travail, Union Locale de la Confédération Nationale du Patronat Français de Valenciennes, Espace ~~2000~~ à Anzin.
- 4 personnalités désignées à titre personnel.

- Représentants des personnels du conseil scientifique.

M. Défossez présente la proposition de la commission des statuts : collège des professeurs : 13 membres (au lieu de 12 actuellement) ; collège des docteurs titulaires d'une habilitation : 1 (au lieu de 2) ; collège des docteurs "non habilités" : 8 (au lieu de 10) ; enseignants non docteurs : 2 (0) ; ingénieurs et techniciens : 3 (2) ; les autres personnels : 1, soit en résumé : 13 - 1 - 8 - 2 - 3 - 1. Cette séquence n'a pas été retenue par le conseil scientifique qui a préféré la proposition 13 - 1 - 10 - 1 - 2 - 1 afin de favoriser la représentation des jeunes chercheurs titulaires d'un doctorat.

Le conseil d'administration par 39 voix pour, adopte la proposition de la commission des statuts : séquence 13 - 1 - 8 - 2 - 3 - 1.

- Représentants des AITOSS au conseil d'administration

Le Conseil décide de reporter l'examen de cette question statutaire à la prochaine séance.

Budget des services généraux

Le budget prévisionnel des services généraux s'élève à 12.378.706 F, hors crédits de maintenance (10.737.731 F en 1989). Il est adopté à l'unanimité.

Le rapporteur M. Pruvot, demande ensuite aux directeurs d'instituts de lui envoyer la présentation, résumée, de leur budget.

Création d'un diplôme d'université en audiovisuel

M. Soenen propose la création d'un "diplôme d'université de technicien en communication et techniques audiovisuelles". Le conseil souhaite que l'on modifie le paragraphe concernant le public concerné, afin d'éviter les confusions (inverser d'une part, l'ordre demandeur d'emploi et salariés, d'autre part indiquer "les stagiaires devront être titulaires d'un bac..."). Par ailleurs le Président propose de préciser les objectifs en substituant la définition suivante : "Cette formation est à dominante technique mais comporte une indispensable sensibilisation à l'esthétique. Elle doit procurer...".

Le conseil adopte la proposition de création de ce DU.

Convention avec l'Ecole polytechnique de Gliwice en Pologne

Le projet de convention est adopté à l'unanimité.

On notera que M. Nogacki souhaiterait qu'il y ait également des échanges avec l'université de Katowice, toute proche de Gliwice et réputée internationalement dans le domaine artistique et audiovisuel.

Quant à M. Soenen il a rappelé que les échanges sont permanents depuis une dizaine d'années avec les automaticiens de Gliwice.

Enfin le président répondant à une question orale de M. Del Campo, précise que les frais de mission pour la Pologne seront couverts par une subvention spécifique de l'Etat, l'Université ayant seulement assuré une avance de trésorerie.

Accord de coopération avec le Lancashire, Polytechnic de Preston

Cet accord concerne essentiellement le département techniques de commercialisation de l'IUT. Il peut être élargi à l'université affirme M. Gadron.

- Adopté à l'unanimité.

Avenant à l'accord de coopération avec l'université d'Etat de Mons

Dans l'accord de coopération déjà signé avec l'Université d'Etat à Mons ne figurait pas la formation continue. L'avenant permet d'ajouter d'une part le CEPPEP dans les composantes citées, et d'autre part "et d'experts" à l'article 2, 4ème alinéa (échanges de professeurs et d'experts).

Questions diverses

Cotisations de l'université. M. Moriamez demande que le conseil délibère sur les cotisations que l'université doit régler aux associations dont elle fait partie.

Suspension des cours. M. Féru informe le conseil que la FEV (Fédération des étudiants de Valenciennes) tiendra sa première assemblée générale le lundi 12 Mars à 16H 30, grand amphi sciences-lettres. Il demande que les cours soient interrompus à 16H. Le président qui souhaite favoriser le regroupement des associations précise, qu'à titre exceptionnel, une note de service sera envoyée aux instituts pour suspendre les cours à 16H.

Politique Internationale. MM. Delbecq et Szymusiak, favorables aux accords de coopération internationale, demandent une réflexion sur les méthodes de choix de nos partenaires.

M. Moriamez préparera un exposé d'évaluation sur la politique de relations internationales de l'université pour un prochain conseil.

M. Psonka rappelle que le Conseil Général et le Conseil Régional peuvent inviter un universitaire de Valenciennes lors de leurs voyages d'études à l'étranger.

Parking et bureaux. M. Del campo, mandaté par la section SNES Sup de l'IUT, attire l'attention sur le manque de places de parking pour les personnels, car elles sont occupées abusivement par les étudiants qui disposent pourtant d'aires de stationnement qui leur sont réservées. Il évoque également la consommation anormalement élevée des éponges et des craies.

M. Soenen estime que la priorité serait de trouver des bureaux pour les enseignants en place et pour tous ceux qui seront nommés dans le cadre du contrat d'établissement (100 postes minimum en 4 ans).

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Lasseron - MM. Borloo, Carpentier, Delbecq, Delquignies, Frimat, Guillaume, Grimaldi, Sevrin, Szymusiak.

Collège A : Mme Vichy, MM. Bourton, Flamme, Florent, Hörling, Moriamez, Ravalard, Soenen, Tournier, Willaëys.

Collège B : Mmes Camion, Hippolyte, Melle Plaisant, MM. Del Campo, Gadron, Obert, Raviart, Tison.

Collège ATOS : Mmes Ameur, Cleuet, France - M. Balenghien.

Collège étudiants : Melles Godrie, Missana - MM. Ben Yahia, Blum, Féru, Gour, Vilain.

Membres de droit : Le Recteur de l'Académie représenté par M. Poirson, le secrétaire général, l'agent comptable.

Invités : Mme Forestier, MM. Défossez, Dorobisz, Leman, Machelart, Pruvot, Régnier.

Ont donné pouvoir : M. Parent à M. Grimaldi ; M. Fiorot à M. Flamme ; M. Loquet à M. Tison ; MM. Nogacki et Nongaillard à M. Del Campo ; MM. Camus et Duez à Mme France.